

Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 30 Juin 2023

Le vendredi 30 juin, Le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 26 juin 2023, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

Étaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, DESCOUTURES Sonia, DEVAUX Katia, LECOCQ Catherine, LEGRAND Isabelle, DEFRUIT Claudie, Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, BOCQUET Philippe, SAGEZ Yves, SMERDA Stéphane, GRIMAL Dominique, RONDOT Serge, DÉTRÉ François-Xavier

Étaient excusés :

Mme SAUVAL Christèle donne pouvoir à Mme NOIRET Isabelle,
Mme CAPLAIN Jessica donne pouvoir à Mme DESCOUTURES Sonia
M PICARD Sylvestre donne pouvoir à Mme CAPON Martine

Était absent :

M RICARD Rémi,

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance le vendredi 30 juin à 19h00

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 01/06/2023		1
Nomination d'une secrétaire de séance.		1
1	Délibération Tarifs des repas de Cantine et Goûters au 1 ^{er} septembre 2023	2
2	Délibération Tarifs à la semaine de l'Accueil de loisirs durant les Vacances Scolaires	2
3	Délibération reprise de concession à l'état d'abandon dans le cimetière de la Commune	3
4	Délibération Subvention Banque Alimentaire 2023	3
5	Délibération acceptant un Leg	4
6	Délibération Contrat Saisonnier pour l'ALSH	4
Questions diverses		4

Approbation du PV du 01 juin 2023 :

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le précédent procès-verbal du 01 juin 2023.

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme DEFRUIT, M GRIMAL)

Adopté à la majorité

M. le Maire le signe le PV ainsi que M RONDOT Serge, secrétaire de séance

Nomination d'un secrétaire de séance :

M. le Maire propose Mme Martine CAPON secrétaire de séance.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance est Mme Martine CAPON



MAIRIE DE FOUILLOY

1 : Délibération Tarifs des repas de Cantine et Goûters au 1^{er} septembre 2023

M. le Maire donne la parole à M. Bocquet qui informe que nous avons reçu de la société API, une révision des tarifs, selon les indices INSEE, relative à la restauration, pour l'année scolaire 2023-2024. L'augmentation s'élève à 10.35 %.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 0,30 € soit 7,5 % pour les repas et de 0,05 € soit 7,5 % pour les goûters à partir du 1er septembre 2023 :

	TYPE	TARIFS AU 01/09/2022	TARIFS AU 01/09/2023
REPAS	FOUILLOY	4.00 €	4,30 €
	EXTERIEUR	4.80 €	5,10 €
GOUTER	FOUILLOY	0.75 €	0,80 €
	EXTERIEUR	0.85 €	0,90 €

Mme LEGRAND s'étonne de ne pas avoir eu de commission scolaire depuis un certains temps afin d'échanger sur les différents sujets afférents à l'école et l'ALSH. Monsieur le Maire propose d'organiser 2 commissions par an.

Mme DEFRUIT demande que les diverses commissions n'aient pas lieu la veille du conseil municipal. Monsieur le Maire propose le délai de 15 jours avant la commission.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré adopte cette délibération de la façon suivante :

Pour : 17

Contre : 1 (M SMERDA)

Abstentions :

Adopté à la majorité

2 : Délibération Tarifs à la semaine de l'Accueil de loisirs durant les Vacances Scolaires

M. le Maire donne la parole à M. Bocquet qui explique qu'au vu de l'augmentation du prix du goûter, il est nécessaire de modifier les tarifs à la semaine de l'Accueil de Loisirs durant les vacances scolaires à partir du 1^{er} septembre 2023.

Il est proposé les modifications suivantes :

Quotient familial	0 à 900		901 à 1200		1201 et plus	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
FOUILLOY	26,65 €	26,90 €	29,35 €	29,60 €	32,05 €	32,30 €
EXTERIEUR	40,15 €	40,40 €	45,00 €	45,25 €	48,00 €	48,25 €

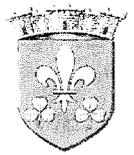
Résultat à main levée :

Pour : 17

Contre : 1 (M SMERDA)

Abstentions :

Adopté à la majorité



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

3 : Délibération reprise de concession à l'état d'abandon dans le cimetière

M le Maire informe le conseil que suite à la demande du service juridique du Groupe Elabor en charge du dossier de reprise des concessions à l'état d'abandon au cimetière, l'assemblée doit délibérer de nouveau pour clarifier dans sa compréhension auprès du public, la délibération prise le 18 novembre 2022.

M le Maire lit le projet de délibération :

Vu les procès-verbaux de constat de l'état d'abandon de concessions

Vu la liste des concessionnaires définitivement constatées en l'état d'abandon

Considérant que lesdites concessions ont notoirement plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de dix ans,

Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et/ou leurs ayant droit de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité,

1/ De prononcer la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon comme indiquées dans la liste.

2/ D'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés aux concessions listées à l'article 1.

3/ Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les concessions reprises à compter de la présente délibération.

4/ les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront réattribués par la commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet d'un réaménagement.

5/ La présente délibération est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication. Elle sera portée à la connaissance du public, par voie d'affichage, à la Mairie et au cimetière pendant un mois, transmis à la préfecture.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette délibération comme suit

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

4 : Délibération subvention BANQUE ALIMENTAIRE 2023 :

Suite à la demande de subvention 2023 de La Banque Alimentaire, Me NOIRET Isabelle demande l'approbation du conseil pour un montant de 200 €.

M. le Maire demande d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY**5 : Délibération acceptant un Legs :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu le 9 juin un courrier de Maître Lecomte, notaire à Corbie, faisant part des dispositions testamentaires de Mme MERCHEZ. Il en ressort que la commune de FOUILLOY est légataire particulier de « la somme de trente mille euros (30 000 €) [...] à charge pour elle d'entretenir les sépultures de la Famille MERCHEZ, de la fleurir deux fois par an aux Rameaux et à la Toussaint et de renouveler les concessions à leur échéance ».

Mme DEFRUIT propose que ces dispositions testamentaires soient notifiées sur le règlement du cimetière afin de ne pas les oublier dans les années à venir.

Monsieur le Maire demande au conseil d'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus et de lui donner délégation à l'effet de signer les documents nécessaires.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

6. Délibération Contrat saisonnier pour l'Accueil de Loisirs

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'avoir recours à un contrat saisonnier pour renforcer l'équipe de l'Accueil de Loisirs dont le service d'été se déroulera du 10 juillet au 4 août inclus. Ce contrat saisonnier sera établi sur la durée du Centre de Loisirs d'été sur la base 35 heures hebdomadaires. (Intitulé de la délibération : Délibération ponctuelle d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité)

M. le Maire demande l'autorisation de recruter un contractuel sur la base de ce contrat.

Résultat à main levée :

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- Mme LEGRAND demande comment s'est passé le tirage au sort des jurés d'assises car normalement cela se fait en public.

Monsieur le Maire informe qu'un affichage a eu lieu devant la mairie et sur le panneau lumineux et qu'en l'absence de public ce jour-là, il a procédé lui-même au tirage au sort en présence d'un agent administratif.

- Mme LEGRAND demande s'il est possible de faire un marquage au sol du sens unique de circulation place de la République et rue Baillet.

Monsieur le Maire répond favorablement, ce sera matérialisé par des flèches en haut et en bas.

La séance est close à 20h00

Le Maire, Yves DUCROCQ

la secrétaire de séance, Martine CAPON

